

Séance extraordinaire du 3 juin 2019

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 3 juin 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Madame Patricia Rinfret, conseillère au siège # 2
Madame Mylène Désy, conseillère au siège # 3
Monsieur Mario Coulombe, conseiller au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, déclare avoir transmis le 31 mai 2019 l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 3 juin 2019 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu :

- QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté
- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt liste des correspondances
 - 4.2 Mandat – Entente intermunicipale fourniture d'eau potable
 - 4.3 Embauche d'employés manœuvres saisonniers
 - 4.4 Formation – Directrice générale
 - 4.5 Avis de motion – Règlement 644-19 amendant le règlement 543-12 concernant les systèmes d'alarme et abrogeant les règlements n°398-98, 398-A-01, 398-B-01 et 411-00
 - 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Achat – Radar pédagogique reporté
 - 7.2 Demande au MTQ – réparation du pont de la rivière Cachée
 - 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Amendement – résolution 2019-05-103
 - 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mai 2019
 - 10.2 Dérogation mineure – 549 rue des Ormes
 - 10.3 Avis de motion – Premier projet de règlement 642-19 amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant
 - 10.4 Adoption – Premier projet de règlement 642-19 amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant
 - 11 : LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2019

- 11.2 Achat – Boîtes à savon
- 11.3 Autorisation – Roulotte Paul Buissonneau
- 11.4 Demandes de remboursement - Politique des activités sportives
- 12 : DIVERS**
Desserte A-40
- 13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-06-125

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mai 2019 et des séances extraordinaires du 6 mai 2019 et du 27 mai 2019 soient adoptés tels que présentés.
Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de mai 2019.

4.2 Mandat – Entente intermunicipale fourniture d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barthélemy approvisionne en eau potable une partie de la municipalité de Saint-Cuthbert;

CONSIDÉRANT QU' il n'existe actuellement aucune entente intermunicipale pour la fourniture d'eau potable entre la municipalité de Saint-Barthélemy et la municipalité de Saint-Cuthbert;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-126

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

QUE le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, pour l'élaboration d'une entente intermunicipale de fourniture d'eau potable entre les municipalités concernées;

QUE le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice et le maire, monsieur Robert Sylvestre pour la signature d'une telle entente.
Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.3 Embauche d'employés manœuvres saisonniers

2019-06-127

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

QUE ce conseil entérine, aux conditions stipulées à la convention collective des employés municipaux, l'embauche des employés manœuvres saisonniers suivants :

- Martin Brûlé
- Martin Doyle

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.4 Formation – Directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.10.3 du contrat de travail de la directrice générale stipule que la municipalité rembourse le coût d'au maximum deux formations ou activités de perfectionnement annuellement liées à ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux du Québec, ci-après nommé ADMQ, oblige ses membres à participer à une formation

ou une activité de perfectionnement annuellement afin de conserver le titre de Directeur Municipal Agréé (D.M.A.);

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-128

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement des frais de formation de la directrice générale, madame Julie Maurice, pour la formation *Optimiser certaines pratiques comptables et de finances municipales et démystifier les taux variés* auprès de l'ADMQ au coût de 316,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.5 Avis de motion – Règlement 644-19 amendant le règlement 543-12 concernant les systèmes d'alarme et abrogeant les règlements n°398-98, 398-A-01, 398-B-01 et 411-00

2019-06-129

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Coulombe à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le Règlement 644-19, ayant comme titre Règlement amendant le règlement 543-12 concernant les systèmes d'alarme et abrogeant les règlements n°398-98, 398-A-01, 398-B-01 et 411-00.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2019-06-130

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées par les chèques numéros 10 947 à 10 998 totalisant un montant de 63 400,34 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de mai 2019 représentant la somme 38 592,66 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Achat – Radar pédagogique

Il est proposé par, appuyé de, et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'un radar pédagogique et ses accessoires tel que décrit à la soumission n°17832 de la compagnie Signal services inc. au coût de \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.2 Demande au MTQ – réparation du pont de la rivière Cachée

CONSIDÉRANT QUE le pont de la rivière Cachée situé sur le chemin public nommé rang Saint-Joachim et identifié au ministère des Transports du Québec sous le numéro de structure 01089, s'est vu imposer une réduction de charge à 18 tonnes à la suite du constat de dégradation de la structure du pont par les ingénieurs du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le pont de la rivière Cachée fait partie du seul lien routier pour accéder au Camping du Vieux Moulin qui, pour ses opérations normales telles que la gestion de ses matières résiduelles, a sous contrat des fournisseurs qui utilise des véhicules qui dépassent la charge de 18 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE le pont de la rivière Cachée fait partie du seul lien routier qui mène à une dizaine de résidences permanentes;

CONSIDÉRANT QU' advenant un bris majeur du pont, ces dizaines de résidences permanentes seront enclavées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir de s'assurer que les véhicules du service de sécurité incendie puissent accéder aux résidences situées sur son réseau routier public;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-131

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer la réparation ou la réfection de la structure, et ce dans les plus brefs délais, du pont de la rivière Cachée situé sur le rang Saint-Joachim et identifié sous le numéro de structure 01089 afin de rétablir à la hausse les charges pouvant y circuler.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Amendement – résolution 2019-05-103

ATTENDU QUE la résolution 2019-05-103 comportait une erreur quant au fournisseur identifié pour la réalisation des travaux de mesure d'accumulation des boues;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-132

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE la résolution 2019-05-103 soit amendée pour remplacer le fournisseur mandaté pour réaliser les travaux de mesure d'accumulation de boues des cellules 1 et 2 pour l'année 2019 par la firme ÉCHO-TECH H₂O.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mai 2019

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de mai 2019.

10.2 Dérogation mineure – 549 rue des Ormes

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge avant du garage et la marge arrière de la maison qui sont tous deux situés à 2.86 mètres au lieu du 3 mètres exigé par le règlement de zonage 288-90 et la dérogation mineure numéro 2015-01-024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à l'aide de permis de construction et semblent avoir été faits de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne semble pas porter préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication aux endroits désignés par le conseil en date du 6 mai 2019 ainsi que le site internet de la municipalité à pareille date;

CONSIDÉRANT le CCU, lors de leur réunion tenue le 21 mai 2019, recommande au conseil d'octroyer la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-133

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

QUE ce conseil autorise la demande de dérogation mineure visant la propriété située au 549, rue des Ormes et correspondant au lot 5 120 587. La dérogation régularise la marge avant du garage de 2,86 mètres et la marge arrière de la maison de 2,86 mètres.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Avis de motion – Premier projet de règlement 642-19 amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant

2019-06-134

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera le premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant.

10.4 Adoption – Premier projet de règlement 642-19 amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance spéciale du 3 juin 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 21 mai 2019;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-135

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu que le premier projet de règlement 642-19 ayant comme titre « *Règlement amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant* » soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2019

La directrice générale a remis, pour information, les rapports d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2019.

11.2 Achat – Boîtes à savon

2019-06-136

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil autorise l'achat des boîtes à savon appartenant au Bureau d'entraide pour la somme forfaitaire de 200,00 \$;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Autorisation – Roulotte Paul Buissonneau

2019-06-137

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil autorise la représentation de la Roulotte de Paul Buissonneau lors du 14 juillet 2019 au parc des loisirs, plus spécifiquement face à la pente à glisser, pour une somme de 1 500,00 \$ après subvention de la MRC de D'Autray;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.4 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2019-06-138

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 269,00 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

Voie desserte A-40 Nord

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 18

Fin : 20 h 40

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-06-139

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 40.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.